

Plan directeur de l'Examen de Fellowship : Dentisterie pédiatrique

Plan directeur

Domaine de compétences	Pourcentage
1. Évaluation, diagnostic et prévention	25 à 35 %
2. Plan de traitement et prise en charge	40 à 50 %
3. Résultats du traitement, complications et variations	15 à 25 %
4. Communication	5 à 15 %

Compétences

1. Évaluation, diagnostic et prévention

1.1 Évaluation et diagnostic

- 1.1.1 Obtenir des antécédents médicaux, dentaires et sociaux complets.
- 1.1.2 Déterminer les effets des états pathologiques et des besoins de santé particuliers sur les soins de santé bucco-dentaires.
- 1.1.3 Expliquer la physiopathologie des maladies systémiques et leur incidence sur les soins pédiatriques bucco-dentaires.
- 1.1.4 Déterminer les facteurs de risque de maladies bucco-dentaires (p. ex. alimentation, habitudes d'hygiène bucco-dentaire et habitudes para-fonctionnelles).
- 1.1.5 Effectuer des examens complets de la tête, du cou et de la bouche.
- 1.1.6 Demander et interpréter des images radiographiques de la région orale et maxillo-faciale, y compris des images céphalométriques.
- 1.1.7 Demander des examens appropriés, y compris des examens d'imagerie de la tête et du cou et des analyses de laboratoire.
- 1.1.8 Formuler un diagnostic (ou un diagnostic différentiel) de maladies impliquant la région buccale et maxillo-faciale.
- 1.1.9 Reconnaître les conditions qui nécessitent des soins dentaires spécialisés en milieu hospitalier ou l'orientation vers d'autres professionnels de la santé.
- 1.1.10 Identifier les anomalies de la croissance et du développement cranio-faciaux et dento-alvéolaires et en expliquer l'étiologie (y compris syndromes, fente labio-palatine et troubles crâniens).



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

- 1.1.11 Déterminer les répercussions psychologiques des anomalies de la croissance et du développement général, crânien et dento-alvéolaire sur les patient·e·s pédiatriques et leur famille.
- 1.1.12 Évaluer, diagnostiquer et documenter les lésions traumatiques dento-alvéolaires et maxillo-faciales.
- 1.1.13 Reconnaître les lésions traumatiques qui nécessitent des consultations médicales urgentes et non urgentes.
- 1.1.14 Reconnaître les répercussions psychologiques des lésions traumatiques sur les enfants et leur famille.
- 1.1.15 Reconnaître les signes de violence physique et de négligence chez les enfants.
- 1.1.16 Reconnaître et évaluer les lésions buccales et autres états pathologiques (p. ex. manifestations buccales d'une maladie systémique).
- 1.1.17 Évaluer la douleur d'origine non dentaire dans la région orale et maxillo-faciale.

1.2 Prévention des maladies bucco-dentaires

- 1.2.1 Réaliser une évaluation du risque de carie.
- 1.2.2 Réaliser un dépistage parodontal régulier.
- 1.2.3 Fournir des conseils préventifs sur l'hygiène bucco-dentaire et l'alimentation, y compris les soins bucco-dentaires périnataux.
- 1.2.4 Prescrire un calendrier de rappel et de radiographie tel qu'indiqué.
- 1.2.5 Prescrire un régime de traitement au fluor selon les indications.
- 1.2.6 Prescrire des scellants de puits et fissures selon les indications.

2. Plan de traitement et prise en charge

2.1 Plan de traitement

- 2.1.1 Élaborer un plan de traitement tenant compte des besoins et des attentes des patient·e·s et de leurs parents ou tuteurs.
- 2.1.2 Assurer la prise en charge médicale des patient·e·s en collaboration avec d'autres professionnels de la santé.
- 2.1.3 Prescrire ou administrer des agents pharmacologiques aux patient·e·s pédiatriques selon les indications.
- 2.1.4 Reconnaître et prendre en charge les urgences médicales.

2.2 Lésions carieuses et non carieuses

- 2.2.1 Réaliser un traitement non chirurgical de la carie en appliquant les techniques suivantes :
 - 2.2.1.1 agents de reminéralisation (p. ex. vernis au fluorure)



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

- 2.2.1.2 agents d'arrêt de carie (p. ex. fluorure diamine d'argent)
- 2.2.1.3 traitement atraumatique ou restauration provisoire
- 2.2.1.4 infiltration de résine
- 2.2.1.5 technique de Hall
- 2.2.2 Réaliser un traitement chirurgical de la carie en appliquant les techniques suivantes :
 - 2.2.2.1 énaméloplastie ou meulage sélectif
 - 2.2.2.2 restaurations intracoronaires (p. ex. amalgame, composite, ionomère en verre, résine préventive)
 - 2.2.2.3 restaurations extra-coronaires (p. ex. couronnes)
- 2.2.3 Prendre en charge la perte de surface dentaire non carieuse (p. ex. traumatisme, attrition, abrasion, hypoplasie).
- 2.2.4 Assurer une prise en charge prothétique après la perte de dents.

2.3 Thérapie pulpaire

- 2.3.1 Administrer un traitement pulpaire pour les dents primaires, notamment :
 - 2.3.1.1 Traitement pulpaire indirect
 - 2.3.1.2 Coiffage pulpaire direct
 - 2.3.1.3 Pulpotomie
 - 2.3.1.4 Pulpectomie
 - 2.3.1.5 Stérilisation des lésions et réparation des tissus
- 2.3.2 Administrer un traitement pulpaire pour les jeunes dents permanentes, notamment :
 - 2.3.2.1 Traitement pulpaire indirect
 - 2.3.2.2 Coiffage pulpaire direct
 - 2.3.2.3 Pulpotomie coronaire partielle ou complète
 - 2.3.2.4 Apexification
 - 2.3.2.5 Régénération pulpaire
 - 2.3.2.6 Traitement de canal

2.4 Pathologie buccale

- 2.4.1 Prescrire ou effectuer des biopsies buccales et des tests complémentaires.
- 2.4.2 Interpréter les rapports de pathologie buccale et les résultats des analyses de laboratoire.
- 2.4.3 Prescrire ou fournir un traitement de la gestion de la douleur, des lésions buccales et d'autres affections pathologiques.



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

2.4.4 Prendre en charge les anomalies dentaires évolutives chez les patient·e·s pédiatriques.

2.5 Chirurgie buccale

2.5.1 Prescrire ou fournir une chirurgie buccale aux patient·e·s pédiatriques, notamment :

2.5.1.1 Extractions simples et chirurgicales

2.5.1.2 Décoronation

2.5.1.3 Frénotomie et frénectomie

2.5.1.4 Incision et drainage

2.6 Parodontie

2.6.1 Prescrire ou fournir un traitement de la maladie parodontale aux patient·e·s pédiatriques, notamment :

2.6.1.1 Non chirurgical (p. ex. détartrage ou surfaçage radiculaire)

2.6.1.2 Chirurgical (p. ex. gingivectomie, greffe gingivale)

2.7 Prosthodontie

2.7.1 Prescrire ou fournir un traitement de prosthodontie aux patient·e·s pédiatriques, notamment :

2.7.1.1 Prothèses amovibles

2.7.1.2 Prothèses fixes

2.8 Croissance et développement

2.8.1 Fournir des traitements pour la gestion de l'éruption et la modification de la croissance dento-alvéolaire.

2.8.2 Reconnaître la nécessité de prescrire des appareils pour le maintien de l'espace.

2.8.3 Appliquer un traitement d'orthodontie interceptif dans la prise en charge des malocclusions dentaires.

2.8.4 Déterminer les techniques de traitement complet d'orthodontie ainsi que les indications pour référer en orthodontie ou vers d'autres spécialités.

2.9 Blessures traumatiques

2.9.1 Traiter les blessures traumatiques aux structures suivantes :

2.9.1.1 Dentition primaire et permanente

2.9.1.2 Tissus pulpaux, parodontaux et tissus durs et mous associés

2.9.1.3 Discuter d'un pronostic et des impacts attendus des lésions.



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

2.10 Gestion et orientation du comportement

- 2.10.1 Identifier les stades de développement physique, cognitif, social et émotionnel de la petite enfance au début de l'âge adulte.
- 2.10.2 Évaluer la capacité des patient·e·s à coopérer aux procédures en fonction de son âge, de son état émotionnel et de son développement cognitif et physique.
- 2.10.3 Reconnaître les situations où l'enfant a besoin d'un soutien supplémentaire et/ou d'être orienté vers d'autres services.
- 2.10.4 Utiliser des techniques non pharmacologiques d'orientation du comportement, selon les indications.
- 2.10.5 Déterminer les indications pour une stabilisation protectrice et l'utiliser sécuritairement conformément aux lignes directrices établies.
- 2.10.6 Prescrire et/ou utiliser des techniques de gestion pharmacologique du comportement, selon les indications et conformément aux normes pertinentes.
 - 2.10.6.1 Inhalation
 - 2.10.6.2 Voie orale
 - 2.10.6.3 Voie parentérale
 - 2.10.6.4 Anesthésie générale

3. Résultats du traitement, complications et variations

- 3.1 Évaluer les résultats du traitement.
- 3.2 Élaborer un plan de traitement alternatif au besoin (p. ex. changement dans les antécédents médicaux ou sociaux ou dans la conformité/observance du traitement).
- 3.3 Élaborer un plan de suivi et de maintien pour chaque patient·e.
- 3.4 Déterminer et prendre en charge les complications liées au traitement (p. ex. douleur).
- 3.5 Établir un plan de suivi propre aux lésions qui comprend la prévention des traumatismes.
- 3.6 Reconnaître et traiter les complications liées aux lésions traumatiques et orienter les patient·e·s vers les spécialistes appropriés, au besoin.
- 3.7 Prendre en charge les effets néfastes pendant la sédation.

4. Communication

- 4.1 Communiquer efficacement avec les patient·e·s, leur famille et les autres professionnels de la santé.



CRCDC

LE COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS
DENTISTES DU CANADA

- 4.2 Adapter la communication en fonction de l'âge et du stade de développement des patient·e·s.
- 4.3 Obtenir le consentement éclairé des patient·e·s, de leurs parents ou tuteurs.
- 4.4 Collaborer avec les membres de l'équipe de soins de santé interdisciplinaire.
- 4.5 Faire preuve de collégialité dans les discussions sur des opinions divergentes avec d'autres professionnels de la santé.
- 4.6 Assurer la continuité et la coordination des soins aux patient·e·s par le transfert approprié de renseignements.
- 4.7 Utiliser systématiquement une terminologie précise et propre à la discipline pour communiquer le raisonnement clinique et les décisions.
- 4.8 Communiquer de façon structurée, claire, concise et logique.
- 4.9 Expliquer clairement et de façon transparente le raisonnement clinique et les processus décisionnels.